OUM EL BOUAGHI

Vol d'un domicile par effraction

Le village Abbès-Laghrour, quartier périphérique d'Oum El Bouaghi, a été, il y a deux jours le théâtre d'un vol par effraction, les assaillants au nombre indéterminé, auteurs de ce méfait, ont agi par effraction pour faire irruption dans le domicile.

Les malfaiteurs ont dû surveiller les propriétaires durant leur absence pour s'y introduire, selon le propriétaire qui porta plainte auprès de la gendarmerie. Les voleurs se seraient emparés d'un lot de bijoux d'une valeur estimée à 3 millions de dinars.

Les services de la gendarmerie ont ouvert une enquête pour élucider cette affaire.

Moussa Chtatha

Descente des services de la gendarmerie

Dans le cadre de la lutte contre la contrebande, les services de la gendarmerie ont organisé des descentes à travers le territoire de la wilaya. Agissant sur renseignements, les éléments de la section de recherche ont interpellé deux personnes à bord d'un véhicule de marque Peugeot 306 en possession de 500 g de kif traité.

Poursuivant leurs investigations et en vertu d'un mandat de perquisition, les enquêteurs ont saisi dans le domicile de l'une d'elles au centre-ville de la localité de Ksar Sbihi, 5 g de kif traité. Les services de sécurité ont ouvert une enquête.

Les unités territoriales du groupement de Gendarmerie nationale d'Oum El Bouaghi, assistées par trois sections de sécurité et d'intervention et un escadron d'intervention, ont mené une opération de lutte contre le banditisme à travers la circonscription de la wilaya. Au cours de cette opération, 1 076 personnes et 431 véhicules ont été soumis à identification et 711 personnes soumises à des fouilles ainsi que 277 véhicules.

Les éléments de la gendarmerie ont récupéré 60 boîtes de barbituriques, 2 060 bouteilles de boissons alcoolisées.

M. C.

MASCARA

11 blessés dans un accident de la route à Hachem

Un accident de la circulation a eu lieu ce lundi en fin d'après-midi à Hachem quand un bus assurant la liaison Hachem-Tighennif, avec, à son bord, trente passagers, est entré en collision avec un tracteur, à proximité du douar Ouled Yahia. L'on a recensé onze blessés dont deux dans un état grave qui ont été évacués vers l'hôpital de Tighennif.

M. Meddeber

SIDI GHILÈS (TIPASA)

Le cybercafé délivrait des... certificats médicaux !

Las d'aller en classe, le jeune B. A., lycéen, âgé de 17 ans, avait décidé d'ajouter 2 jours supplémentaires à ceux figurant sur l'arrêt de travail obtenu auprès d'un médecin. Il utilisa, pour cela, les services d'un cybercafé.

La cellule de communication de la police, qui nous a présenté cette affaire, nous a précisé que ce cybercafé était soupçonné de délivrer des ordonnances médicales trafiquées en vue de l'achat de psychotropes. Ce cybercafé situé à Sidi Ghilès, fut placé sous surveillance durant quelque temps. Ce fut à ce moment que le jeune B. A. qui sortait de ce cyber fut suspecté.

Un contrôle inopiné permit d'intercepter ce jeune qui était en possession de l'original d'un certificat médical portant un arrêt de travail de deux jours, et d'un autre certificat médical «scanné» identique de deux jours mais antidaté.Le jeune B. A. avoua, lors de son interrogatoire, qu'il avait peur de parler à son père du fait qu'il voulait faire l'école buissonnière et a utilisé ce stratagème pour s'absenter. Il avait en même temps dénoncé le gérant du cyber qui lui aurait montré la manière de trafiquer ce document. Cet employé du cyber aurait nié toute implication : «Il m'a demandé de lui scanner un document et de le lui transmettre par réseau au poste qu'il utilisait au sein du cyber. C'est ce que j'ai fait. Il m'a payé et il est sorti», clama l'employé B. N. âgé de 28 ans.

Les deux protagonistes, présentés au magistrat instructeur du tribunal de Cherchell furent confondus, car le jeune B. A. accusa formellement l'employé B. N. du cyber.

Ces derniers furent placés sous citation directe en vue de se présenter à l'audience prochaine.

Houari Larbi

ALORS QUE LA GRÈVE DES ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE ET DU MOYEN A ÉTÉ SUSPENDUE

Une commission ministérielle d'enquête à Blida

Alors qu'une commission a été envoyée hier par le ministère de l'Education pour étudier les raisons de la grève des enseignants des cycles primaire et moyen, plus de 700 personnes ont observé, le même jour, un sit-in devant le siège de la Direction de l'éducation de la wilaya de Blida pour revendiquer le départ du secrétaire général de cette direction et l'assainissement de leur situation financière.

Par ailleurs et de sources proches de la section de l'Unpef de Blida, nous avons appris que la grève entamée lundi dernier par les enseignants des cycles primaire et moyen a été suspendue suite à un entretien du responsable de cette union avec la directrice de l'éducation.

Suite à cet entretien, un délai de 15 jours a été accordé à cette dernière par l'Unpef pour assainir la situation des enseignants. Passé ce délai et dans le cas où cette situation n'aura pas été réglée, une autre grève sera observée, nous dira-t-on. Il est à noter, par ailleurs, que la grève des enseignants du secondaire, ordonnée par la section du Cnapest de Blida pour revendiquer le départ de la responsable des paiements de la direction de l'éducation, se poursuit toujours.

M. B.

MOSTAGANEM

Les voleuses de bijoux sous les verrous

Les éléments de la police judiciaire ont procédé à l'arrestation d'un trio de femmes voleuses de bijoux âgées entre 26 et 46 ans, connues pour les mêmes délits.

Ces femmes ont profité des funérailles d'une vieille dame à la cité Djebli-Mohamed pour s'introduire dans le domicile mortuaire et subtiliser un coffret entier à bijoux qui contenait l'équivalent de 100 millions de centimes en or et 70 millions de centimes. Ce n'est qu'une semaine plus tard que les propriétaires de la maison se sont aperçus du vol et ont aussitôt déposé une plainte. Cette affaire a été confiée à la police de la 5e Sûreté urbaine qui en un temps record a identifié et arrêté les mises en cause. La perquisition ordonnée par le procureur de la République dans le domicile de la chef de bande a permis de retrouver une partie du butin volé, ainsi que l'argent dérobé, le reste des bijoux a été récupéré chez un bijoutier receleur de la ville. Les bijoux et l'argent ont été restitués à leurs propriétaires.

Présentées jeudi dernier, les 3 femmes ont été mises sous mandat de dépôt tandis que le bijoutier receleur a bénéficié d'une citation directe.

A. B.

MISE AU POINT

Faisant suite à votre article paru dans votre édition du 24 janvier 2009, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir insérer la mise au point suivante :

En effet, et tel qu'il a été relaté dans l'article, j'ai été placé sous mandat de dépôt par le juge d'instruction près le tribunal de Blida pour une affaire fabriquée de toutes pièces et pour laquelle j'ai été relaxé après cinq mois de détention provisoire. Les véritables raisons de mon emprisonnement résident dans le fait que j'avais déposé une plainte contre un juge au niveau du ministère de la Justice ainsi qu'au niveau de la Présidence car ce dernier a été partial dans le jugement d'une affaire qui m'a opposé à l'ex-directeur général de l'EPLF de Blida. Ce juge, qui est actuellement en fuite et condamné par contumace à 10 ans de prison ferme par la cour criminelle de Blida, avait rendu une décision de justice à mon encontre alors que c'était moi qui avais déposé une plainte contre ce dernier qui m'a lésé.

C'est ainsi que je fus surpris plus tard d'une plainte déposée à mon encontre en 2008 par un ex-employé de mon entreprise, lequel prétendait être malade mental à 100%. Dans sa plainte, il avançait qu'en 2003, j'avais utilisé son dossier pour l'obtention d'un prêt bancaire dans le cadre d'un crédit à la consommation.

Une instruction fut donnée à la 2e Sûreté urbaine d'ouvrir une enquête. Dès lors, le plaignant est entendu sur PV quand bien même il prétendait être un malade mental. Un deuxième ex-employé de mon entreprise sera également convoqué par la police même si ce dernier n'avait porté aucune plainte contre moi. Ce dernier affirmera au juge d'instruction plus tard qu'il n'avait jamais porté plainte contre moi. (Ces propos sont contenus dans la décision de jugement. Sic).

N'ayant pas toléré cette injustice, je me suis plaint devant l'ex-chef de Sûreté de wilaya de Blida contre la procédure pratiquée par l'ex-chef de la 2e Sûreté urbaine. Un ordre est vite donné pour que mon dossier soit traité par l'ex-chef de la BRI qui est actuellement en prison. Celui-ci effectue la même procédure que son collègue et entend aussi bien le prétendu fou que celui qui n'a pas déposé plainte contre moi. Auditionné à mon tour sur PV, l'on m'avait fait savoir que je suis poursuivi pour escroquerie sur la base de deux plaintes. J'ai tenté alors de me défendre en présentant des jugements prononcés par le tribunal de Blida contre mes deux ex-employés, et ce, pour non-paiement du prêt à la banque. Etant donné que cette dernière est partie civile puisque concernée par cette affaire, j'ai exigé que son représentant soit convoqué pour apporter des éclaircissements sur cette affaire. Ceci n'a jamais été fait. Devant le procureur de la République, j'ai exhibé les dossiers originaux de me deux ex-employés pour prouver qu'ils n'ont jamais été utilisés à d'autres fins. N'empêche que j'ai été placé sous mandat de dépôt sans aucune preuve à mon procès, la juge a prononcé l'annulation des poursuites judiciaires à mon encontre pour dépassement des délais de prescription. Mon tort était d'avoir déposé plainte contre un magistrat.

Ali Ioualalène

EL-TARF

Saisie de munitions et arrestation de deux personnes

Les éléments du GGF (Groupement de la gendarmerie des frontières) ont réussi un coup de maître dans la nuit de samedi à dimanche au lieudit Sidi- Trad, dans la commune de Zitouna, wilaya d'El-Tarf. Ils ont arrêté deux personnes et saisi 800 cartouches pour fusils de chasse et leur véhicule.

Les 800 cartouches étaient cachées sous les deux sièges avant, a-t-on indiqué. Ce coup de filet, qui s'est déroulé au niveau de la bande frontalière, montre, sans l'ombre d'un doute, que le convoyage de marchandises prohibées avec le pays voisin la Tunisie est devenu monnaie courante.

Daoud Allam

CONDOLEANCES

Le Directeur Général et l'ensemble du personnel de **Peugeot Algérie S.p.a.**, très touchés par le décès du père de leur collègue, Monsieur **BOUDGHENE STAMBOULI Mohamed Mounir**, présentent à ce dernier ainsi qu'à la famille du défunt, leurs sincères condoléances et les assurent en ces pénibles circonstances de leur profonde sympathie.

PEUGEOT